



### Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire

**Environmental and Health Product Declaration** 

PREMURS KP1 Epaisseur 20.0 cm (sans remplissage)

En conformité avec la norme NF EN 15804+A2 et son complément national NF EN 15804+A2/CN



Cette FDES est représentative de l'affaire KP1 3303481

Cette FDES a été créée grâce aux informations reçues par KP1 en date du 07-10-2025.

Numéro d'enregistrement INIES: 20251046828-FC

Version 1.0

Cette FDES a été générée avec l'outil KP1, développé par KP1 et EVEA (version 1.0).

Elle est identifiée dans l'outil par le numéro de calcul 5270 réalisé le 07-10-2025.

Sa vérification fait suite à celle d'une FDES de référence intitulée « PREMURS KP1 Epaisseur 20.0 cm (sans remplissage) » vérifiée par Mathilde SUTEAU et Florence WAGNER (CSTB) en date du 07/10/2025 (n° d'enregistrement INIES 20251046828-FC, valide jusqu'au 31/12/2030)







Les informations contenues dans cette déclaration sont fournies sous la responsabilité de KP1 (producteur de la FDES) selon la NF EN 15804+A2 et le complément national NF EN 15804+A2/CN.

Toute exploitation, totale ou partielle, des informations fournies dans ce document doit au minimum être accompagnée de la référence complète à la FDES d'origine ainsi qu'à son producteur qui pourra remettre un exemplaire complet.

La norme EN 15804+A2 du CEN, le complément national NF EN15804+A2/CN et la norme NF EN 16757 servent de Règles de définition des catégories de produits (RCP).

NOTE : La traduction littérale en français de « EPD (Environnemental Product Declaration) » est « DEP » (Déclaration Environnementale de Produit). Toutefois, en France, on utilise couramment le terme de FDES (Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire) qui regroupe à la fois la Déclaration Environnementale et des informations Sanitaires pour le produit faisant l'objet de cette FDES. La FDES est donc bien une « DEP » complétée par des informations sanitaires.

Il est rappelé que les résultats de l'étude sont fondés seulement sur des faits, circonstances et hypothèses qui ont été soumis au cours de l'étude. Si ces faits, circonstances et hypothèses diffèrent, les résultats sont susceptibles de changer.

De plus il convient de considérer les résultats de l'étude dans leur ensemble, au regard des hypothèses, et non pas pris isolément.

#### Guide de lecture

L'affichage des données d'inventaire respecte les exigences de la norme NF EN 15804+A2.

Dans les tableaux suivants 2,53E-06 doit être lu : 2,53x10-6 (écriture scientifique).

Les unités utilisées sont précisées devant chaque flux, elles sont :

- le kilogramme « kg »,
- le mètre cube « m³ »,
- le kilowattheure « kWh »,
- le mégajoule « MJ ».

### Abréviations:

- ACV : Analyse du Cycle de Vie
- DVR : Durée de Vie de Référence
- UF : Unité Fonctionnelle
- PCI: Pouvoir Calorifique Inférieur
- COV : Composés organiques volatils
- FDES : Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire
- SVHC : Substances extrêmement préoccupantes

### Précaution d'utilisation de la DEP pour la comparaison des produits

Les FDES de produits de construction peuvent ne pas être comparables si elles ne sont pas conformes à la norme NF EN 15804+A2.

La norme NF EN 15804+A2 définie au §5.3 Comparabilité des DEP pour les produits de construction, les conditions dans lesquelles les produits de construction peuvent être comparés, sur la base des informations fournies par la FDES: « Par conséquent, une comparaison de la performance environnementale des produits de construction en utilisant les informations des DEP doit être basée sur l'usage des produits et leurs impacts sur le bâtiment, et doit prendre en compte la totalité du cycle de vie (tous les modules d'information) ».

NOTE 1 En dehors du cadre de l'évaluation environnementale d'un bâtiment, les FDES ne sont pas des outils permettant de comparer des produits et des services de construction.

NOTE 2 Pour l'évaluation de la contribution des bâtiments au développement durable, une comparaison des aspects et des impacts environnementaux doit être entreprise conjointement aux aspects et impacts socioéconomiques relatifs au bâtiment.

NOTE 3 Pour l'interprétation d'une comparaison, des valeurs de référence sont nécessaires.





### 1.Introduction

Le cadre utilisé pour la présentation de la déclaration environnementale produit est basé sur le complément national NF EN 15804+A2/CN, la norme NF EN 16757 et le programme INIES.

Cette fiche constitue un cadre adapté à la présentation des caractéristiques environnementales des produits de construction conformément aux exigences de la norme NF EN 15804+A2, son complément national NF EN 15804+A2/CN et à la fourniture de commentaires et d'informations complémentaires utiles dans le respect de l'esprit de cette norme en matière de sincérité et de transparence.

Les informations contenues dans cette déclaration sont fournies sous la responsabilité de KP1.

Contact:

Gilles-Robert SARACCO

Coordonnées du contact :

environnement@kp1.fr KP1 SAS 91, allée des Fenaisons 84000 AVIGNON





### 2. Informations générales

### 2.1. Nom et adresse du fabricant

KP1 SAS 91 Allée de Fenaisons 84 000 AVIGNON

### 2.2. Le site du fabricant pour lequel la FDES est représentative :

**BP 213 81304 GRAULHET** 

### 2.3. Type de FDES :

Individuelle, « du berceau à la tombe » et module D

### 2.4. La référence commerciale/identification du produit

PREMURS KP1 Epaisseur 20.0 cm (sans remplissage)

### 2.5. Cadre de validité

Non concerné

2.6. Nom du programme utilisé, le nom et l'adresse de l'opérateur du programme et le logo et le site web :

### La norme EN 15804 du CEN et la norme NF EN 16757 servent de RCP a).

Vérification indépendante de la déclaration, conformément à l'EN ISO 14025:2010

☐ Vérification interne ☑ Vérification externe

(Selon le cas b)) Vérification par tierce partie :

Vérificateur ou vérificatrice : Mathilde SUTEAU et Florence WAGNER (CSTB)

inies

Programme de vérification : FDES-INIES

http://www.inies.fr/ Association HQE 4, avenue du Recteur Poincaré 75016 PARIS FRANCE

Numéro d'enregistrement au programme INIES : 20251046828-FC

Date de 1ère publication: 07-10-2025

Date de vérification : 07-10-2025

Date de fin de validité: 31-12-2030

- a) Règles de définition des catégories de produits
- b) Facultatif pour la communication entre entreprises, obligatoire pour la communication entre une entreprise et ses clients (voir norme EN ISO 14025:2010, 9.4).

### 2.7. Lieu de production:

France





### 3. Description de l'unité fonctionnelle et du produit

### 3.1. Description de l'unité fonctionnelle :

Assurer la fonction de coffrage (coffrage et résistance) pour la constitution d'un mur porteur sans ouverture, d'épaisseur 20 cm, en mur à coffrage intégré sur un mètre carré de paroi, sur une durée de vie de référence de 100 ans.

### 3.2. Performance principale de l'unité fonctionnelle :

Surface: 1 m<sup>2</sup>

### 3.3. Description du produit et de l'emballage :

Les prémurs objet de la FDES sont des murs à coffrage intégré en béton composés de deux parois en béton armé, maintenues séparées par des raidisseurs métalliques permettant une réservation (noyau) pour le coffrage d'un béton prêt à l'emploi\*. La configuration utilisée pour les calculs est une épaisseur totale de20 cm avec des parois minces d'épaisseur 5 cm pour la paroi intérieure et 5,5 cm pour la paroi extérieure. La surface de paroi considérée est continue (sans ouvertures). Les prémurs sont stockés et transportés dans des racks métalliques. \* béton de remplissage et aciers de liaison non inclus dans l'unité fonctionnelle.

### 3.4. Description de l'usage du produit (domaine d'application) :

Les prémurs, objet de la FDES, sont destinés à la réalisation de murs extérieurs ou intérieurs de bâtiments. Leur mise en œuvre doit être conforme au domaine d'emploi de la norme NF EN 14992.

### 3.5. Autres caractéristiques techniques non incluses dans l'unité fonctionnelle :

Pour les autres caractéristiques, se reporter aux documents techniques relatifs au produit sur le site www.kp1.fr.

### 3.6. Description des principaux composants et/ou matériaux du produit :

Paramètres	Unités	Valeurs
Quantité de produit	kg/UF	271.05
Composition du produit		Béton : 265.45 Acier : 5.6
Emballage bois	kg/UF	0
Justification des informations fournies	-	Les informations sont fournies par KP1.

# 3.7. Présence de substances classées extrêmement préoccupantes (SVHC) figurant dans la liste candidate de l'annexe XIV du règlement REACH dans le produit :

Le produit ne contient pas de substance classée extrêmement préoccupante (SVHC) figurant dans la liste candidate de l'annexe XIV du règlement REACH à plus de 0,1% en masse.





### 3.8. Circuit de distribution

BtoB

### 3.9. Preuves d'aptitudes à l'usage

Domaine d'emploi de la norme NF EN 14992 et se référer au DTA 3.2/21-1030 en cours de validité

### 3.10. Description de la durée de vie de référence dans les conditions d'utilisatior de référence

Paramètres	Unités	Valeurs
Durée de vie de référence	années	100
Propriétés déclarées du produit à la sortie de l'usine	-	Produit conforme aux normes NF EN 206+A2 et NF EN 1168+A3. Le produit dispose d'une certification NF (référentiel NF584)
Paramètres théoriques d'application	-	Les murs à coffrages intégrés doivent être posés conformément au CPT MCI (cahier CSTB n°3690), DTA 3.2/21-1030 et au carnet de chantier Qualiprémur.
Qualité présumée des travaux	-	Installation conforme au CPT MCI (cahier CSTB n°3690) et au DTA 3.2/21-1030.
Environnement extérieur	-	Le produit doit être installé selon le CPT MCI (cahier CSTB n°3690) et au DTA 3.2/21-1030 qui dicte les conditions de mise en œuvre pour les murs à coffrages intégrés
Environnement intérieur	-	Le produit doit être installé selon le CPT MCI (cahier CSTB n°3690) et au DTA 3.2/21-1030 qui dicte les conditions de mise en œuvre pour les murs à coffrages intégrés
Conditions d'utilisation	-	Le produit est destiné à la réalisation de murs en béton plein.
Maintenance	-	Le produit ne nécessite pas de maintenance.







Certains emballages sont biosourcés. La captation de CO<sub>2</sub> liée à la photosynthèse lors de la croissance des plantes est prise en compte en entrée.

Ce CO<sub>2</sub> se retrouve sous forme de carbone dans le matériau.

La teneur en carbone biogénique déclarée dans les FDES correspond à la somme pour chaque matière première/emballage, de la quantité de carbone C/kg de matière\*quantité de matière/unité fonctionnelle. La réémission sous forme de carbone est prise en compte dans la fin de vie des matériaux.

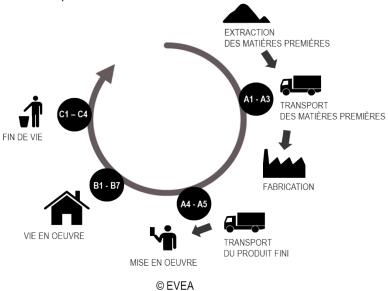
Teneur en carbone biogénique	Unité	Valeurs
Teneur en carbone biogénique du produit (à la sortie de l'usine)	kg C/UF	0
Teneur en carbone biogénique de l'emballage associé (à la sortie de l'usine)	kg C/UF	0





### 4. Etapes du cycle de vie

Diagramme du cycle de vie du produit :



DESCRIPTION DES FRONTIÈRES DU SYSTÈME (X = INCLUS DANS L'ACV)**BÉNÉFICES ET ÉTAPE DU CHARGES AU-ÉTAPE DE PROCESSUS DE ÉTAPE D'UTILISATION ÉTAPE DE FIN DE VIE DELÀ DES PRODUCTION CONSTRUCTION FRONTIÈRES DU SYSTÈME** étape d'utilisatior Jtilisation de l'eau énergie durant **Fraitement des** Remplacement Réhabilitation Utilisation de durant l'étape **Déconstruction** Processus de Possibilité de Maintenance construction écupération Réparation Elimination réutilisation, d'utilisation Démolition/ Production installation **Transport** Utilisation **Transport** déchets A1-A3 **B7** C2 **C4 A4 A5 B1 B2 B3 B4 B5 B6** C1 **C3** D Χ Χ Χ Χ Χ Χ Χ Χ Χ Χ Χ Χ Χ Χ Χ

### 4.1. Etape de production, A1-A3

La modélisation de l'étape de production prend en compte :

- La production des matières premières et secondaires : acier, ciment, granulat, sable, filler, adjuvant ;
- Le transport des matières premières des fournisseurs vers les usines de fabrication ;
- Les consommations d'énergie et d'eau au cours de la fabrication du béton;
- La production et le transport des consommables de fabrication ;
- Le traitement des chutes de production ;
- L'élimination des déchets de production.





### 4.2. Etape de construction, A4-A5

### **Transport jusqu'au chantier:**

Paramètres	Unités	Valeurs				
Description du scénario	-	Les produits sont acheminés jusqu'au chantier par camion.				
Type de combustible et consommation du véhicule ou type de véhicule	-	Les véhicules considérés pour l'affrêtement sont des camions de type Euro 6 et de PTAC > 32 tonnes.				
Taux de chargement massique	%	36 pour l'affrêtement (données génériques de la base de données ecoinvent)				
Masse volumique en vrac des produits transportés	kg/m³	2528				
Coefficient d'utilisation de la capacité volumique (coefficient : =1 ou <1 ou ≥1 pour les produits comprimés ou emboités)	-	<1				
Distance de transport par camion	km	77				
Distance de transport totale	km	77				

### Installation dans le bâtiment :

Paramètres	Unités	Valeurs
Description du scénario	-	Le produit est installé avec une grue. Une consommation d'électricité est comptabilisée. Un fond de joint est également ajouté. Il n'y a aucune chute d'installation.
Intrants auxiliaires pour l'installation	-	Fond de joint : 0,0034 kg/UF
Energie : Electricité (mix français)	kWh/UF	0,0224
Utilisation d'eau		Aucune consommation d'eau n'est nécessaire pour la mise en œuvre.
Déchets produits sur le site de construction avant le traitement des déchets générés par l'installation du produit :	-	Les emballages en bois sont considérés comme réutilisés à 100%
Chevrons bois	kg/UF	0
Émissions directes dans l'air ambiant, le sol et l'eau	kg/UF	-





### 4.3. Etape de vie en œuvre (exclusion des économies potentielles), B1-B7

### **B1** Utilisation:

Paramètre	Unités	Valeur/description
Description du scénario		La carbonatation du béton (processus par lequel le $CO_2$ ambiant est absorbé par réaction avec la chaux) est prise en compte. Le taux de carbonatation est calculé selon la méthode définie dans le PCR EN 16757.
Absorption	kgCO <sub>2</sub> /UF	2.82

Le produit ne contribue pas aux étapes B2 à B7.





### 4.4. Etape de fin de vie C1-C4

Paramètres	Unité	Valeurs/description
Description du scénario		Le produit est déconstruit (C1) à l'aide d'un engin de démolition classique.  80% du béton est recyclé (CGDD, 2020). L'acier est alors séparé du béton. L'acier d'armature extrait est récupéré et recyclé à 90%.  Le reste part en enfouissement.  Pour le béton, le flux d'absorption en CO <sub>2</sub> lors des étapes de recyclage et d"enfouissement est tracé.  Pour tous les déchets, le transport en fin de vie est effectué par des camions de type Euro 6 de charge utile >32 tonnes.
Energie nécessaire à la déconstruction	MJ/UF	0.0437
Quantité collectée individuellement	kg/UF	271.05
Quantité collectée avec des déchets de construction mélangés	kg/UF	-
Distance de transport du produit en fin de vie :		
Déchets enfouis	km	30
Déchets recyclés	KIII	30
Déchets incinérés		30
Quantité destinée à l'enfouissement :		
Béton		53.09
Acier		1.57
Quantité destinée au recyclage :	kg/UF	
Béton Acier		212.36 4.03
Quantité destinée à l'incinération :		-
Absorption liée à la carbonatation en recyclage (C3)	kgCO <sub>2</sub> /UF	0.2357
Absorption liée à la carbonatation en enfouissement (C4)	KgCO <sub>2</sub> /UF	1.53





### 4.5. Bénéfice et charge, D

Matières/matériaux Processus de		Matières/matériaux/	Quantités associées (kg/UF			
valorisés entrants des frontières du système	recyclage au-delà des frontières du système	Énergies économisés	Entrantes	Sortantes		
Acier	Recyclage de la	Production de la	4,83	4.03		
Béton	matière	matière	0	212.36		

Si la quantité entrante d'un flux est supérieure à la quantité sortante, alors le flux net est négatif. Le module D, pour ce flux, est alors égale à 0.

Bien que des valorisations matière pour les emballages soient prises en compte, ces flux sont négligés et non intégrés au module D.





## 5. Informations pour le calcul de l'analyse de cycle de vie

PCR utilisé	NF EN 15804+A2:2019 et NF EN 15804+A2/CN:2022.					
Frontières du système et règle de coupure	Les frontières du système respectent les limites imposées par la norme NF EN 15804+A2 et son complément national NF EN 15804/CN. Aucun flux ne fait l'objet d'une règle de coupure					
Allocations	Les données ecoinvent utilisées utilisent majoritairement des affectations économiques. Une affectation massique a été effectuée sur les sites de production					
	Les données primaires ont été collectées par KP1 sur ses installations sur la période 2023.					
	Les résultats sont représentatifs des chantiers français.					
Représentativité géographique et représentativité temporelle des données	Les données secondaires principalement utilisées sont issues de la base ecoinvent en version 3.10 de 2023 et ont été sélectionnées de façon à être représentatives de la zone géographique de production ou de transformation des matières ou des procédés.					
primaires et secondaires	Des EPD ou des FDES ont été utilisées pour améliorer la qualité des données en étant plus représentatif des matières utilisées (aciers, adjuvants et fillers notamment)					
	Logiciels utilisés :					
	<b>SimaPro</b> SimaPro, logiciel d'analyse de cycle de vie (version 9.6).					
	Non applicable.					
Variabilité des résultats						





Données	Description de la qualité des données
Données spécifiques	L'évaluation de la qualité des principales données spécifiques est la suivante : — 100 % des données avec une notation moyenne « bonne »
Données génériques	L'évaluation de la qualité des principales données génériques est la suivante :  — 100 % des données avec une notation moyenne « bonne »  La validation des principales données génériques est la suivante :  — 100 % des données secondaires sont plausibles  — 100 % des données secondaires sont complètes  — 100 % des données secondaires sont consistantes avec EN 15804+A2

Représentativité	Evaluation
Géographique	Cette FDES est représentative d'un produit Prémurs fabriqué et mis en œuvre en France.
Technologique	Cette FDES est représentative d'un produit Prémurs
Temporelle	Cette FDES est représentative d'un produit Prémurs fabriqué durant la période 2023.







En raison des arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des arrondis.

Pour les indicateurs énergétiques utilisés en tant que matière première : une valeur négative correspond au changement d'utilisation passant de matières premières à combustibles (en cas d'incinération par exemple). Application de l'Annexe I de la NF EN 15804+A2/CN.

Le tableau ci-dessous présente la classification des exonérations de responsabilité pour la déclaration des indicateurs d'impacts environnementaux de référence et additionnels :





	on	Etap constr		Frane d'Hrillsation								Etape de fin de vie			
INDICATEURS D'IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE REFERENCE	A1 / A2 / A3 Etape de production	A4. Transport	A5. Mise en œuvre	B1. Utilisation	B2. Nettoyage	B3. Réparation	B4. Remplacement	B5. Remise à neuf	B6. Consommation d'énergie	B7. Consommation d'eau	C1. Déconstruction	C2. Transport des déchets	C3. Traitement des déchets	C4. Elimination des déchets	D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
Changement climatique - total kg de CO₂ equiv/UF	27,8	2,16	1.54e-2	-2,82	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	1,19	8.54e-1	4.63e-1	-1,19	-3.99e-1
Changement climatique - fossile kg de CO <sub>2</sub> equiv/UF	27,4	2,16	1.53e-2	-2,82	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	1,19	8.54e-1	4.62e-1	-1,19	-3.97e-1
Changement climatique - biogénique kg de CO <sub>2</sub> equiv/UF	3.68e-1	4.06e-4	1.36e-5	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	1.06e-4	1.60e-4	1.27e-4	9.28e-5	-1.81e-3
Changement climatique - occupation des sols et transformation de l'occupation des sols kg de CO <sub>2</sub> equiv/UF	1.15e-2	7.68e-4	1.06e-5	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	1.04e-4	3.04e-4	1.53e-4	1.73e-4	-4.12e-4
Appauvrissement de la couche d'ozone kg de CFC 11 equiv/UF	1.42e-6	4.51e-8	4.41e-10	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	1.82e-8	1.78e-8	1.25e-8	9.95e-9	-3.57e-9
Acidification  mole de H+ equiv/UF	6.65e-2	5.11e-3	5.40e-5	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	1.07e-2	2.02e-3	4.05e-3	2.41e-3	-2.89e-3
Eutrophisation aquatique – eaux douces kg de P equiv/UF	6.93e-4	1.74e-5	3.76e-7	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	4.18e-6	6.89e-6	4.14e-6	3.32e-6	-1.56e-5
Eutrophisation aquatique – marine kg de N equiv/UF	2.25e-2	1.31e-3	1.05e-5	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	4.96e-3	5.18e-4	1.70e-3	9.16e-4	-3.16e-4
Eutrophisation terrestre <i>mole de N equiv/UF</i>	2.12e-1	1.45e-2	1.14e-4	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	5.44e-2	5.72e-3	1.87e-2	1.01e-2	-8.31e-3
Formation d'ozone photochimique kg de NMVOC equiv/UF	7.63e-2	8.86e-3	6.49e-5	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	1.62e-2	3.50e-3	6.18e-3	3.61e-3	-1.23e-3
Epuisement des ressources abiotiques (minéraux et métaux)** kg Sb equiv/UF	3.93e-5	6.20e-6	1.28e-7	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	4.42e-7	2.45e-6	1.34e-6	5.44e-7	-1.04e-5
Epuisement des ressources abiotiques (combustibles fossiles)** MJ/UF	337	32,4	5.71e-1	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	15,5	12,8	11,9	8,37	-4,23
Besoin en eau** m³ de privation equiv dans le monde/UF	3,57	1.57e-1	5.75e-3	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	3.44e-2	6.18e-2	4.29e-1	3.57e-1	-8.07e-2





Etape construc				Etape d'utilisation								Etape de fin de vie			
IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ADDITIONNELS	A1 / A2 / A3 Etape de production	A4. Transport	A5. Mise en œuvre	B1. Utilisation	B2. Nettoyage	B3. Réparation	B4. Remplacement	B5. Remise à neuf	B6. Consommation d'énergie	B7. Consommation d'eau	C1. Déconstruction	C2. Transport des déchets	C3. Traitement des déchets	C4. Elimination des déchets	D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
Emissions de particules fines incidence de maladie/UF	6.98e-7	2.10e-7	5.23e-10	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	3.04e-7	8.29e-8	7.99e-7	5.49e-8	-4.80e-8
Rayonnements ionisants – santé humaine* kBq de U235 equiv/UF	1,71	1.43e-2	2.67e-3	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	2.70e-3	5.65e-3	2.94e-2	2.09e-3	-3.88e-2
Ecotoxicité – eaux douces ** CTUe/UF	33,3	7,68	9.73e-2	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	2,20	3,03	1,98	1,14	-7,47
Toxicité humaine – effets cancérigènes** CTUh/UF	6.35e-7	1.38e-8	5.19e-11	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	4.64e-9	5.46e-9	3.72e-9	1.54e-9	-1.65e-8
Toxicité humaine – effets non cancérigènes** CTUh/UF	1.79e-1	2.08e-8	1.29e-10	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	1.92e-9	8.22e-9	3.58e-9	1.42e-9	-8.97e-9
Impacts liés à l'occupation des sols / Qualité des sols** sans dimension	62,9	32,6	5.11e-2	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	1,09	12,9	3,15	16,5	-22,3

<sup>\*</sup> Exonération de responsabilité 1 : Le calcul des impacts de cet indicateur ne prend pas en compte les conséquences d'éventuels accidents nucléaires, d'une exposition professionnelle ou de l'élimination des déchets radioactifs dans les installations souterraines. Les rayonnements ionisants provenant du sol, du radon et de certains matériaux de construction ne sont pas également mesurés par cet indicateur.





<sup>\*\*</sup> Exonération de responsabilité 2 : Les résultats de ces indicateurs d'impacts environnementaux doivent être utilisés avec prudence car les incertitudes de ces résultats sont élevées ou car l'expérience liée à ces indicateurs est limitée.

	ion	Etape de Etape d'utilisation										rges ères			
UTILISATION DES RESSOURCES	A1 / A2 / A3 Etape de production	A4. Transport	A5. Mise en œuvre	B1. Utilisation	B2. Nettoyage	B3. Réparation	B4. Remplacement	B5. Remise à neuf	B6. Consommation d'énergie	B7. Consommation d'eau	C1. Déconstruction	C2. Transport des déchets	C3. Traitement des déchets	C4. Elimination des déchets	D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières - MJ/UF	28,3	5.15e-1	3.1 <del>4</del> e-2	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	9.53e-2	2.03e-1	3.41e-1	8.03e-2	-3,46
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières - MJ/UF	-2,95	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) - MJ/UF	25,3	5.15e-1	3.14e-2	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	9.53e-2	2.03e-1	3.41e-1	8.03e-2	-3,46
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières - MJ/UF	327	32,4	5.70e-1	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	15,5	12,8	11,9	8,37	-4,21
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières - MJ/UF	9,42	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) - MJ/UF	337	32,4	5.70e-1	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	15,5	12,8	11,9	8,37	-4,21
Utilisation de matière secondaire - kg/UF	7,08	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	212
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables - MJ/UF	24,6	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables - MJ/UF	24,6	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0
Utilisation nette d'eau douce - m3/UF	3.91e-1	4.86e-3	1.91e-4	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	1.11e-3	1.92e-3	1.09e-2	8.74e-3	-7.46e-2





		Etape de construction		Etape d'utilisation							Etape de fin de vie				rges ères
PRODUCTION DE DECHETS ELIMINES	A1 / A2 / A3 Etape de production	A4. Transport	A5. Mise en œuvre	B1. Utilisation	B2. Nettoyage	B3. Réparation	B4. Remplacement	B5. Remise à neuf	B6. Consommation d'énergie	B7. Consommation d'eau	C1. Déconstruction	C2. Transport des déchets	C3. Traitement des déchets	C4. Elimination des déchets	D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
Déchets dangereux éliminés – kg/UF	7.96e-1	1.08e-3	2.22e-5	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	2.22e-4	4.27e-4	2.50e-4	1.50e-4	-5.52e-3
Déchets non dangereux éliminés – kg/UF	6,73	3,12	9.04e-3	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	9.31e-2	1,23	4.59e-1	54,7	-4.96e-1
Déchets radioactifs éliminés - kg/UF	2.99e-3	9.75e-6	3.33e-6	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	1.71e-6	3.85e-6	3.65e-5	1.31e-6	-8.71e-6





	Etape de construction		Etape d'utilisation								Etape de fin de vie				
AUTRES FLUX SORTANTS	A1 / A2 / A3 Etape de production	A4. Transport	A5. Mise en œuvre	B1. Utilisation	B2. Nettoyage	B3. Réparation	B4. Remplacement	B5. Remise à neuf	B6. Consommation d'énergie	B7. Consommation d'eau	C1. Déconstruction	C2. Transport des déchets	C3. Traitement des déchets	C4. Elimination des déchets	D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
Composants destinés à la réutilisation - kg/UF	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0
Matériaux destinés au recyclage - kg/UF	4,30	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	216	0.00e+0	0.00e+0
Matériaux destinés à la récupération d'énergie - kg/UF	3.46e-4	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0
Energie Electrique fournie à l'extérieur - MJ/UF	5.04e-1	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0
Energie Vapeur fournie à l'extérieur - MJ/UF	2.70e-1	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0
Energie Gaz et process fournie à l'extérieur - MJ/UF	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0







Agrégation des différents modules pour réaliser un « Total d'étape » ou « Total de Cycle de vie »

Agregation des différents mod	aules pour re	Total d'étape » ou « Total de Cycle de vie »							
Impact / Flux	Etape de production	Etape de construction	Etape d'utilisation	Etape de fin de vie	Total cycle de vie	Etape de bénéfices et charges			
INDICATEURS D'II	MPACTS E	ENVIRONN	NEMENTAL	JX DE RE	FERENCE				
Changement climatique - total kg de CO <sub>2</sub> equiv/UF	27,8	2,18	-2,82	1,32	28,5	-3.99e-1			
Changement climatique - fossile <i>kg de CO<sub>2</sub> equiv/UF</i>	27,4	2,18	-2,82	1,31	28,1	-3.97e-1			
Changement climatique - biogénique kg de CO <sub>2</sub> equiv/UF	3.68e-1	4.20e-4	0.00e+0	4.86e-4	3.69e-1	-1.81e-3			
Changement climatique - occupation des sols transformation de l'occupation des sols kg de CO2 equiv/UF	1.15e-2	7.79e-4	0.00e+0	7.32e-4	1.30e-2	-4.12e-4			
Appauvrissement de la couche d'ozone kg de CFC 11 equiv/UF	1.42e-6	4.55e-8	0.00e+0	5.84e-8	1.53e-6	-3.57e-9			
Acidification mole de H+ equiv/UF	6.65e-2	5.16e-3	0.00e+0	1.92e-2	9.09e-2	-2.89e-3			
Eutrophisation aquatique – eaux douces kg de P equiv/UF	6.93e-4	1.78e-5	0.00e+0	1.85e-5	7.29e-4	-1.56e-5			
Eutrophisation aquatique – marine kg de N equiv/UF	2.25e-2	1.32e-3	0.00e+0	8.10e-3	3.19e-2	-3.16e-4			
Eutrophisation terrestre <i>mole de N equiv/UF</i>	2.12e-1	1.46e-2	0.00e+0	8.88e-2	3.15e-1	-8.31e-3			
Formation d'ozone photochimique kg de NMVOC equiv/UF	7.63e-2	8.93e-3	0.00e+0	2.95e-2	1.15e-1	-1.23e-3			
Epuisement des ressources abiotiques (minéraux et métaux)** kg Sb equiv/UF	3.93e-5	6.33e-6	0.00e+0	4.77e-6	5.04e-5	-1.04e-5			
Epuisement des ressources abiotiques (combustibles fossiles)** <i>MJ/UF</i>	337	33,0	0.00e+0	48,6	419	-4,23			
Besoin en eau** <i>m³ de privation equiv dans le monde/UF</i>	3,57	1.62e-1	0.00e+0	8.83e-1	4,61	-8.07e-2			
INDICATEURS D'II	MPACTS E	ENVIRONN	IEMENTAL	JX ADDIT	IONNELS				
Emissions de particules fines incidence de maladie/UF	6.98e-7	2.10e-7	0.00e+0	1.24e-6	2.15e-6	-4.80e-8			
Rayonnements ionisants – santé humaine * kBq de U235 equiv/UF	1,71	1.70e-2	0.00e+0	3.99e-2	1,76	-3.88e-2			
Ecotoxicité – eaux douces ** CTUe/UF	33,3	7,78	0.00e+0	8,35	49,5	-7,47			
Toxicité humaine – effets cancérigènes** <i>CTUh/UF</i>	6.35e-7	1.39e-8	0.00e+0	1.54e-8	6.64e-7	-1.65e-8			
Toxicité humaine – effets non cancérigènes** <i>CTUh/UF</i>	1.79e-1	2.09e-8	0.00e+0	1.51e-8	1.79e-1	-8.97e-9			
Impacts liés à l'occupation des sols / Qualité des sols** sans dimension	62,9	32,7	0.00e+0	33,6	129	-22,3			

<sup>\*</sup> Exonération de responsabilité 1 : Le calcul des impacts de cet indicateur ne prend pas en compte les conséquences d'éventuels accidents nucléaires, d'une exposition professionnelle ou de l'élimination des déchets radioactifs dans les installations souterraines. Les rayonnements ionisants provenant du sol, du radon et de certains matériaux de construction ne sont pas également mesurés par cet indicateur.

<sup>\*\*</sup> Exonération de responsabilité 2 : Les résultats de ces indicateurs d'impacts environnementaux doivent être utilisés avec prudence car les incertitudes de ces résultats sont élevées ou car l'expérience liée à ces indicateurs est limitée.





U	TILISATIO	ON DES RI	ESSOURCI	ES								
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières - MJ/UF	28,3	5.47e-1	0.00e+0	7.20e-1	29,5	-3,46						
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières - MJ/UF	-2,95	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	-2,95	0.00e+0						
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) - MJ/UF	25,3	5.47e-1	0.00e+0	7.20e-1	26,6	-3,46						
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières - MJ/UF	327	33,0	0.00e+0	48,6	409	-4,21						
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières - MJ/UF	9,42	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	9,42	0.00e+0						
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) - MJ/UF	337	33,0	0.00e+0	48,6	418	-4,21						
Utilisation de matière secondaire kg/UF	7,08	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	7,08	212						
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables - MJ/UF	24,6	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	24,6	0.00e+0						
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables - MJ/UF	24,6	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	24,6	0.00e+0						
Utilisation nette d'eau douce m3/UF	3.91e-1	5.05e-3	0.00e+0	2.27e-2	4.18e-1	-7.46e-2						
PROI	PRODUCTION DE DECHETS ELIMINES											
Déchets dangereux éliminés kg/UF	7.96e-1	1.10e-3	0.00e+0	1.05e-3	7.98e-1	-5.52e-3						
Déchets non dangereux éliminés kg/UF	6,73	3,12	0.00e+0	56,5	66,3	-4.96e-1						
Déchets radioactifs éliminés kg/UF	2.99e-3	1.31e-5	0.00e+0	4.34e-5	3.05e-3	-8.71e-6						
	AUTRES	FLUX SC	RTANTS									
Composants destinés à la réutilisation kg/UF	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0						
Matériaux destinés au recyclage kg/UF	4,30	0.00e+0	0.00e+0	216	221	0.00e+0						
Matériaux destinés à la récupération d'énergie - kg/UF	3.46e-4	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	3.46e-4	0.00e+0						
Energie Electrique fournie à l'extérieur MJ/UF	5.04e-1	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	5.04e-1	0.00e+0						
Energie Vapeur fournie à l'extérieur MJ/UF	2.70e-1	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	2.70e-1	0.00e+0						
Energie Gaz et process fournie à l'extérieur MJ/UF	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0	0.00e+0						







# 7. Informations additionnelles sur le relargage de substances dangereuses dans l'air intérieur, le sol et l'eau pendant la période d'utilisation

		Résultats d'essais	Justification et/ou n° du rapport d'essai						
	Emissions de COV et de formaldéhyde	Sans objet.							
	Comportement face à la croissance fongique et bactérienne	Aucun essai n'a été conduit spécifiquement sur le produit.  Matériau minéral, le béton ne constitue pas en lui-même un milieu de croissance pour les micro-organismes tels que les moisissure							
Émission dans l'air intérieur <sup>12</sup>	Emissions radioactives naturelles des produits de construction	Aucun essai n'a été conduit spécifiquement sur le produit.  En Europe, les concentrations moyennes de radioéléments dans le bétons courants sont de 30 Bq/kg en thorium 232 (232Th), 40 Bq/le en radium 226 (226R), 400 Bq/kg en potassium 40 (40K)1.  Ces valeurs sont proches de celles rencontrées en moyenne po l'écorce terrestre qui sont selon l'UNSCEAR2 de 40 Bq/kg, 40 Bq/le et 400 Bq/kg respectivement en 232Th, 226R, et 40K.  Depuis le 1er juillet 2020, selon le décret n°2018-434 du 4 ju 2018, les matériaux et produits utilisés pour la construction obâtiments, y compris les produits en béton, sont concernés p l'obligation d'indication de l'Indice de concentration d'activité, da les documents fournissant les caractéristiques de ces produit lorsqu'ils contiennent des matériaux présentant une radioactivi naturelle. La présente FDES sera mise à jour en fonction de disponibilité des informations à venir concernant l'activité de constituants du béton.							
	Emissions de fibres et de particules	Sans objet.							
Émission dans le	Emissions dans l'eau	Le produit n'est pas en contact av consommation humaine ou avec l	'eau pluviale. Il n'est donc pas						
sol et l'eau 12	Emissions dans le sol	concerné par la qualité de l'eau à l'intérieur du bâtiment. Aucun essai n'a été conduit spécifiquement sur le produit.							

<sup>1)</sup> Émissions dans l'air intérieur, le sol et l'eau selon les normes horizontales relatives aux mesures des émissions de substances dangereuses réglementées, provenant des produits de construction, au moyen de méthodes d'essai harmonisées conformes aux dispositions des Comités Techniques respectifs des Normes européennes de produits, lorsqu'elles sont disponibles.

Pour plus d'informations se référer à l'EeB Guide : <a href="http://www.eebguide.eu/?p=1991">http://www.eebguide.eu/?p=1991</a>

2) En France le comité technique INIES Base (CTIB) donne des recommandations sur la déclaration des caractéristiques sanitaire et de confort - Guide de rédaction des résumés sanitaires et confort (CTIB N94, 2009).





### 8. Contribution du produit à la qualité de vie à l'intérieur des bâtiments

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de <u>confort hygrothermique</u> dans le bâtiment :

Les produits ne revendiquent aucune performance hygrothermique.

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de <u>confort acoustique</u> dans le bâtiment :

Les produits ne revendiquent aucune performance acoustique

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de <u>confort visuel</u> dans le bâtiment :

Les produits ne revendiquent aucune performance de confort visuel dans le bâtiment.

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de <u>confort olfactif</u> dans le bâtiment :

Les produits ne revendiquent aucune performance olfactive.

### 9. Bibliographie

NF EN ISO 14025 : Marquages et déclarations environnementaux - Déclarations environnementales de type III - Principes et modes opératoires (2010)

NF EN 15804+A2 : Contribution des ouvrages de construction au développement durable - Déclarations environnementales sur les produits - Règles régissant les catégories de produits de construction (2019)

NF EN 15804/CN : Contribution des ouvrages de construction au développement durable - Déclarations environnementales sur les produits - Règles régissant



